

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2024-255
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1062, CHEMIN DE LA BAIE-VERTE
(LOT 4 381 157 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 25 mars 2024, le second projet de résolution N° 2024-255 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, pour l'autorisation d'exercer un usage de camp de jour pour personnes à besoins particuliers, incluant des chambres à coucher pour la clientèle afin d'offrir un service de répit ou dépannage pour l'immeuble situé au 1062 du chemin de la Baie-Verte (lot 4 381 157 au cadastre du Québec) sous certaines conditions.
- 2) Le second projet de résolution N° 2024-255 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 11 avril 2024**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2024-255 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2024-255 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :

Zone « 7145 » : la zone « 7145 » est située dans le quartier de Montbeillard sur la rive sud et la rive ouest du lac Évain et elle comprend les propriétés situées au 1032 et 1034 du chemin du lac Évain, les propriétés situées sur le chemin de la Baie-Verte entre le 1062 et le 1078 ainsi qu'entre le 1224 et le 1264, les propriétés situées entre le 1020 et le 1086 du chemin des Chênes (côté nord), les propriétés situées sur le côté ouest de la section du chemin Chez Ben, comprise entre les numéros civiques 1022 et 1058, les propriétés situées sur les côtés nord et est du chemin des Merisiers, les propriétés situées sur le côté est de la section du chemin Tessier, comprise entre les numéros civiques 1214 et 1226 ainsi que la partie nord du lot 4 381 158.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 26^e jour du mois de mars 2024
et publié le 3 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière